

Formation vérification et utilisation des échafaudages roulants – R457

Formez les personnes désignées par votre entreprise à réceptionner et à réaliser la vérification journalière des échafaudages roulants déjà montés, en référence à la recommandation R457.

Présentiel - Synchrone

Cette formation pratique permet aux participants de vérifier l'adéquation de l'équipement aux travaux et à l'environnement, de contrôler son montage, son installation et son état de conservation, puis d'identifier les anomalies susceptibles de compromettre la sécurité. Elle contribue à prévenir les chutes de hauteur et les risques de renversement, à sécuriser la mise à disposition des échafaudages roulants et à assurer la traçabilité des vérifications réalisées.

Objectifs

Sécuriser la mise à disposition et le suivi quotidien des échafaudages roulants R457 en formant les personnes désignées par l'entreprise à leur réception et à leur vérification journalière.

Cette formation vise à prévenir les risques de chute de hauteur, de chute d'objets, de déplacement intempestif ou de renversement. Elle permet aux participants de vérifier l'adéquation de l'équipement aux travaux et à l'environnement, de contrôler son montage, son installation, sa stabilité et son état de conservation, puis de détecter toute anomalie susceptible de compromettre la sécurité.

Elle permet également à l'entreprise d'harmoniser les pratiques de contrôle, de fiabiliser les décisions de mise à disposition ou d'interdiction d'utilisation, d'améliorer la traçabilité des vérifications et de renforcer sa démarche globale de prévention des risques professionnels.

Les + métier

Formation réception et vérification journalière des échafaudages roulants R457 à Chassieu près de Lyon : contrôles, conformité et prévention des chutes



Public Visé

Personnel désigné par l'employeur pour réceptionner et réaliser la vérification journalière d'échafaudages roulants R457 déjà montés. Cette formation s'adresse notamment :
• aux personnes chargées de la réception des échafaudages roulants avant leur mise ou remise en service ;
• aux salariés chargés d'effectuer la vérification journalière de l'état de conservation des équipements ;
• aux chefs d'équipe, chefs de chantier, conducteurs de travaux et responsables de travaux ;
• aux agents de maintenance, techniciens et personnels des services techniques ;
• aux responsables sécurité, préventeurs, animateurs HSE et responsables d'exploitation ;
• aux utilisateurs expérimentés auxquels l'employeur confie des missions de contrôle et de traçabilité. Elle concerne les salariés devant être capables de vérifier l'adéquation de l'échafaudage aux travaux et à l'environnement, de contrôler la conformité apparente de son



Pré Requis

Aucun diplôme ou niveau de qualification particulier n'est requis pour suivre cette formation.

Le participant doit toutefois :

- être amené à réceptionner, vérifier ou utiliser des échafaudages roulants déjà montés dans le cadre de son activité professionnelle ;
- disposer d'une expérience pratique de l'utilisation des échafaudages roulants ou avoir suivi préalablement une formation à leur utilisation en sécurité ;
- comprendre le français écrit et oral afin d'exploiter la notice du fabricant, les plans, les schémas, les marquages, les indications de charges et les consignes de sécurité ;
- être capable de lire et de renseigner une fiche, un rapport ou un registre de vérification ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727

montage et de son installation, d'examiner son état de conservation, d'identifier les anomalies, de formuler des réserves et de renseigner les documents de réception et de vérification. Cette formation ne s'adresse pas aux personnes chargées du montage, du démontage ou de la modification des échafaudages roulants, qui doivent suivre une formation spécifique adaptée à ces opérations.

- être en capacité de participer aux exercices pratiques de contrôle, de vérification, d'accès, de déplacement, d'immobilisation et d'utilisation de l'échafaudage roulant ;
- se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle nécessaires : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par le site ou par l'évaluation des risques ;
- signaler avant la formation toute restriction médicale, difficulté d'équilibre, appréhension importante de la hauteur ou situation particulière susceptible de limiter sa participation aux exercices pratiques.

L'employeur doit s'assurer que l'expérience, les aptitudes et l'état de santé du salarié sont compatibles avec les missions de réception, de vérification et d'utilisation des échafaudages roulants qui lui seront confiées.

Cette formation ne comprend pas le montage, le démontage ou la modification de l'échafaudage roulant. Les salariés chargés de ces opérations doivent suivre une formation spécifique adaptée à leurs missions.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les risques, les responsabilités et les limites d'intervention liés à la réception et à la vérification des échafaudages roulants.
Exploiter la notice du fabricant, les plans, les marquages, les consignes d'utilisation et les informations relatives aux charges admissibles.
Vérifier l'adéquation de l'échafaudage roulant avec les travaux à réaliser, les utilisateurs, les charges prévues et l'environnement de travail.
Réaliser les examens d'adéquation, de montage et d'installation ainsi que de l'état de conservation d'un échafaudage roulant déjà monté.
Effectuer la vérification journalière, détecter les dégradations ou non-conformités et déterminer les mesures de sécurité à appliquer.
Formaliser la réception, émettre les éventuelles réserves, renseigner les documents de vérification et rendre compte des anomalies constatées.

Parcours pédagogique

Accueil et présentation de la formation

- Présentation du formateur, des participants et des objectifs de la formation.
- Recueil des attentes, de l'expérience et des situations professionnelles rencontrées par les participants.
- Présentation du déroulement de la formation, des moyens pédagogiques et des modalités d'évaluation.
- Vérification des prérequis et des équipements de protection individuelle nécessaires.
- Rappel des consignes de sécurité applicables pendant les exercices pratiques.
- Positionnement initial des participants au moyen de questions orales et d'échanges. Cadre réglementaire et responsabilités
- Présentation du cadre réglementaire applicable aux échafaudages roulants.
- Présentation de la recommandation R457 relative à la prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants.
- Présentation de l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages.
- Distinction entre le montage, le démontage, l'utilisation, la réception et les différentes opérations de vérification.
- Rôles et responsabilités de l'employeur, du monteur, du vérificateur et de l'utilisateur.
- Nécessité de confier les vérifications à une personne compétente, formée et désignée par l'employeur.
- Limites d'intervention de la personne chargée de la réception et de la vérification journalière.
- Importance de la communication, du signalement des anomalies et de la traçabilité des contrôles.
- Distinction entre :
 - la vérification avant mise ou remise en service ;
 - la vérification journalière ;
 - la vérification trimestrielle approfondie.

La vérification avant mise ou remise en service comprend un examen d'adéquation, un examen de montage et d'installation ainsi qu'un examen de l'état de conservation. La vérification journalière vise à détecter toute dégradation perceptible susceptible de créer un danger. Risques liés aux échafaudages roulants

- Risques de chute de hauteur lors de l'accès, de la circulation ou du travail sur les planchers.
- Risques de chute d'objets, d'outils ou de matériaux.
- Risques de déplacement intempestif ou de renversement de l'échafaudage.
- Risques liés au non-blocage des roues ou à une stabilisation insuffisante.
- Risques liés à un sol irrégulier, instable, en pente ou insuffisamment résistant.
- Risques liés aux ouvertures, obstacles, regards, trémies, caniveaux ou marches.
- Risques électriques liés à la proximité de lignes ou d'installations électriques.
- Risques liés au vent, aux intempéries et aux modifications de l'environnement.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727

- Risques liés aux circulations de personnes, de véhicules et d'engins.
- Risques liés à la coactivité.
- Risques liés au dépassement des charges admissibles.
- Risques liés à une configuration non conforme à la notice du fabricant.
- Conséquences d'une anomalie non signalée ou d'une mise à disposition injustifiée.

La recommandation R457 identifie notamment les chutes de hauteur, les chutes d'objets, les risques liés au déplacement, les risques électriques, l'effondrement et le renversement de l'échafaudage. Présentation de l'échafaudage roulant et de ses composants

- Définition et domaine d'utilisation d'un échafaudage roulant.
 - Identification des différents modèles et configurations.
 - Identification des principaux éléments constitutifs :
 - cadres et montants ;
 - traverses et diagonales ;
 - contreventements ;
 - planchers et trappes d'accès ;
 - garde-corps, lisses, sous-lisses et plinthes ;
 - échelles, escaliers et moyens d'accès ;
 - roues et dispositifs de fixation ;
 - freins et systèmes de blocage ;
 - stabilisateurs ;
 - goupilles, crochets, verrous et dispositifs anti-soulèvement.
 - Identification de la plaque signalétique et des marquages.
 - Lecture des indications relatives à la classe de charge, aux hauteurs autorisées et aux conditions d'utilisation.
 - Identification des éléments incompatibles, détériorés ou ne correspondant pas au modèle prévu.
 - Rappel de l'interdiction de mélanger des éléments de marques ou de modèles différents lorsque cette association n'est pas prévue par le fabricant.
- La R457 rappelle que la sécurité d'un échafaudage roulant dépend notamment de sa stabilisation et du blocage de ses roues. Elle prévoit également la présence d'une notice du fabricant et d'une plaque signalétique indiquant les principales caractéristiques du matériel. Exploitation de la notice et des documents techniques
- Identification de la marque, du modèle et de la référence de l'échafaudage.
 - Lecture de la notice du fabricant.
 - Lecture des plans, schémas et configurations autorisées.
 - Identification de la nomenclature des éléments constitutifs.
 - Identification de la hauteur maximale autorisée.
 - Identification des configurations admises en intérieur et en extérieur.
 - Identification des charges maximales admissibles.
 - Identification du nombre de planchers pouvant être chargés.
 - Prise en compte des efforts horizontaux susceptibles d'être exercés pendant les travaux.
 - Identification des conditions de stabilisation.
 - Identification des limites de pente et des caractéristiques exigées pour le sol.
 - Identification des limites liées au vent et aux conditions météorologiques.
 - Lecture des consignes relatives au déplacement et à l'immobilisation.
 - Consultation des précédentes fiches de réception et de vérification.
 - Vérification de la correspondance entre les documents disponibles et l'équipement installé.
- La notice du fabricant doit préciser les caractéristiques techniques, les charges, les stabilisateurs, les moyens d'accès, les conditions de montage et d'utilisation ainsi que les principales interdictions. Préparation de la réception
- Identification de l'emplacement et de l'échafaudage à contrôler.
 - Identification de la personne ou de l'entreprise ayant réalisé le montage.
 - Recueil des informations relatives aux travaux à réaliser.
 - Identification de la hauteur de travail nécessaire.
 - Identification du nombre d'utilisateurs prévus.
 - Détermination des matériels, outils et matériaux destinés à être placés sur le plancher.
 - Prise en compte des efforts exercés pendant le travail.
 - Analyse des contraintes du site et de l'environnement.
 - Vérification de la disponibilité de la notice et des documents nécessaires.
 - Délimitation et sécurisation de la zone pendant la réalisation des examens.
 - Organisation de la réception contradictoire lorsqu'elle est prévue entre le monteur et l'entreprise utilisatrice.
 - Détermination des critères permettant de prononcer la mise à disposition, d'émettre des réserves ou d'interdire l'utilisation. Réalisation de l'examen d'adéquation
 - Vérification de l'adaptation de l'échafaudage aux travaux à réaliser.
 - Vérification de la hauteur et des dimensions utiles.
 - Vérification de la classe de charge de l'échafaudage.
 - Vérification de la compatibilité entre les charges prévues et les capacités du plancher.
 - Prise en compte du nombre d'utilisateurs.
 - Prise en compte des efforts horizontaux liés aux travaux.
 - Vérification de l'adéquation des moyens d'accès.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Contrôle de la nature, de la résistance, de la planéité et de la pente du sol.
- Vérification de l'espace libre nécessaire autour de l'échafaudage.
- Repérage des obstacles, ouvertures, trémies, regards et caniveaux.
- Prise en compte des circulations de personnes, de véhicules et d'engins.
- Vérification des distances de sécurité par rapport aux réseaux électriques.
- Prise en compte de la coactivité.
- Analyse des conditions météorologiques et de l'exposition au vent.
- Vérification de l'adéquation de la zone et de l'itinéraire de déplacement lorsqu'un déplacement est prévu.
- Formalisation des écarts constatés.

L'examen d'adéquation consiste à vérifier que l'échafaudage est approprié aux travaux prévus ainsi qu'aux risques auxquels les travailleurs sont exposés. La grille R457 prend notamment en compte la hauteur, les charges, les efforts horizontaux, le sol, les réseaux, le dévers et la météo. Réalisation de l'examen de montage et d'installation

- Vérification de la conformité du montage à la notice du fabricant.
- Vérification que tous les éléments appartiennent au même modèle ou à une configuration expressément autorisée.
- Contrôle de la présence et de la bonne installation des cadres, montants, traverses, diagonales et contreventements.
- Vérification des assemblages et du verrouillage des goupilles.
- Contrôle de la présence et de la fixation des planchers.
- Vérification des dispositifs empêchant le soulèvement accidentel des planchers.
- Contrôle du fonctionnement et de la fermeture des trappes.
- Vérification des moyens d'accès entre les différents niveaux.
- Contrôle de la continuité des garde-corps, lisses, sous-lisses et plinthes.
- Vérification du niveau, de l'aplomb et de la verticalité de la structure.
- Contrôle de la position et du réglage des stabilisateurs.
- Vérification de l'état, de la fixation et du blocage des roues.
- Contrôle de la stabilité générale de l'échafaudage.
- Vérification de la conformité de la hauteur installée avec la notice.
- Vérification de la présence de la plaque signalétique et des indications de charges.
- Identification des éléments manquants, déplacés ou mal verrouillés.
- Identification de toute modification non prévue par le fabricant.
- Formalisation des non-conformités et des réserves.

L'examen de montage vérifie notamment l'origine compatible des éléments, leur assemblage conformément à la notice, la sécurisation des accès, la continuité des protections collectives, la verticalité et la mise en place correcte des éléments assurant la stabilité. Réalisation de l'examen de l'état de conservation

- Vérification de l'état général de la structure.
- Recherche d'oxydation importante ou de corrosion susceptible de réduire la résistance du matériel.
- Recherche de fissures, ruptures ou amorces de rupture des soudures.
- Contrôle des cadres, montants, traverses et diagonales.
- Recherche de déformations ou de chocs affectant un élément porteur.
- Vérification des planchers, plateaux et crochets.
- Contrôle des trappes et de leur fonctionnement.
- Vérification des garde-corps, lisses, sous-lisses et plinthes.
- Contrôle des goupilles, verrous et dispositifs de blocage.
- Vérification des roues et de leurs dispositifs de fixation.
- Contrôle du fonctionnement des freins.
- Vérification de l'état et du réglage des stabilisateurs.
- Recherche de jeux anormaux.
- Vérification de l'absence de perçage, de fente ou de réparation non prévue par le fabricant.
- Contrôle de la propreté et du dégagement des planchers.
- Vérification de l'absence de surcharge.
- Vérification de la présence et de la lisibilité des charges admissibles.
- Contrôle de la disponibilité de la notice sur le lieu d'utilisation.
- Mise à l'écart ou interdiction d'utilisation en cas de défaut compromettant la sécurité.

La R457 prévoit notamment le contrôle de l'oxydation, des soudures, des verrouillages, des cadres, des trappes, des crochets, des planchers, des stabilisateurs, des roues et de leurs systèmes de blocage. Vérification avant mise ou remise en service et réception

- Identification des situations nécessitant une nouvelle vérification :
 - première utilisation ;
 - changement de site d'utilisation ;
 - démontage suivi d'un remontage ;
 - changement de configuration ;
 - remplacement ou transformation importante d'un élément essentiel ;
 - accident, incident ou choc ayant affecté la structure ;
 - modification des conditions d'utilisation ;
 - modification des conditions atmosphériques ou de l'environnement susceptible d'affecter la sécurité ;
 - interruption d'utilisation d'au moins un mois.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
 Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
 SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Réalisation de l'examen d'adéquation.
 - Réalisation de l'examen de montage et d'installation.
 - Réalisation de l'examen de l'état de conservation.
 - Analyse des résultats obtenus.
 - Classement des constats : conforme, conforme avec réserves ou non conforme.
 - Détermination des mesures correctives nécessaires.
 - Interdiction de mise à disposition lorsque la sécurité n'est pas assurée.
 - Vérification de la levée des réserves avant remise en service.
 - Formalisation de la réception et de la décision de mise à disposition.
- Les circonstances imposant une vérification avant mise ou remise en service et les trois examens qui la composent sont définis par l'article 4 de l'arrêté du 21 décembre 2004. Réalisation de la vérification journalière
- Réalisation d'un examen visuel avant l'utilisation quotidienne.
 - Vérification de l'absence de dégradation perceptible depuis le précédent contrôle.
 - Contrôle de l'environnement et des conditions d'utilisation.
 - Vérification de l'état du sol et de la zone d'évolution.
 - Contrôle du niveau et de la stabilité apparente de l'échafaudage.
 - Vérification de la position des stabilisateurs.
 - Contrôle du blocage des roues.
 - Vérification de la présence et de la continuité des protections collectives.
 - Contrôle des planchers, trappes et moyens d'accès.
 - Vérification de l'absence d'élément manquant, déplacé ou détérioré.
 - Vérification de l'absence de surcharge et d'encombrement.
 - Prise en compte des événements survenus depuis la précédente utilisation : déplacement, choc, intempérie ou intervention d'une autre entreprise.
 - Signalement immédiat de toute anomalie.
 - Interdiction d'accès lorsque la sécurité n'est plus assurée.
 - Consignation des anomalies et des mesures correctives.
 - Vérification de la suppression des anomalies avant remise en service.

La vérification journalière consiste à examiner quotidiennement l'état de conservation afin de s'assurer qu'aucune dégradation perceptible ne peut créer de danger. La R457 prévoit également une trace écrite des vérifications initiales et journalières. Consignes de sécurité à contrôler et à transmettre

- Utilisation exclusive des moyens d'accès prévus.
- Fermeture des trappes après chaque passage.
- Respect des charges maximales admissibles.
- Maintien des planchers propres et dégagés.
- Vérification du blocage des roues avant tout accès.
- Vérification de la position des stabilisateurs.
- Interdiction de monter sur l'échafaudage lorsque les roues ne sont pas bloquées.
- Interdiction de déplacer l'échafaudage avec une personne présente sur un plancher.
- Interdiction de déplacer l'échafaudage avec des charges non arrimées.
- Interdiction de modifier la configuration en dehors des possibilités prévues par la notice.
- Interdiction de retirer un garde-corps, une plinthe ou tout autre dispositif de protection.
- Interdiction d'utiliser un escabeau, une caisse ou une surélévation improvisée sur le plancher.
- Interdiction de fixer un appareil de levage ou de manutention sur la structure, sauf autorisation expresse du fabricant.
- Respect des conditions météorologiques et des limites de vent.
- Prise en compte de la coactivité et du risque de chute d'objets.
- Signalement de toute situation dangereuse à la personne responsable.

La R457 interdit notamment le déplacement avec une personne sur le plancher et l'accès lorsque les roues ne sont ni calées ni bloquées. Elle impose également le respect des charges, des accès, des dispositifs de stabilisation et des possibilités prévues par la notice. Gestion des anomalies et des non-conformités

- Identification et qualification de l'anomalie.
- Différenciation entre une observation, une réserve et une non-conformité compromettant la sécurité.
- Détermination des situations nécessitant une interdiction immédiate d'utilisation.
- Mise en place d'un balisage ou d'une condamnation de l'accès.
- Information du responsable, du monteur ou de l'entreprise concernée.
- Formalisation des mesures correctives nécessaires.
- Interdiction de réaliser une modification ou une réparation sans compétence et autorisation adaptées.
- Vérification des corrections apportées.
- Réalisation d'un nouveau contrôle avant remise en service.
- Levée formelle des réserves.
- Conservation de la trace des anomalies et des actions réalisées.

Toute anomalie susceptible de s'opposer au maintien en service doit être consignée et supprimée avant la remise en service de l'échafaudage. Renseignement des documents de réception et de vérification

- Identification de l'échafaudage : marque, modèle, type, hauteur et nombre de niveaux.
- Identification du site et de l'emplacement.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Identification de l'entreprise utilisatrice.
- Mention de la date et du type de vérification réalisé.
- Identification de la personne chargée du contrôle.
- Référence à la notice et aux documents techniques utilisés.
- Enregistrement des examens réalisés.
- Mention des constats, observations, réserves et non-conformités.
- Détermination des mesures correctives.
- Identification des personnes chargées de réaliser les corrections.
- Décision de mise à disposition, de maintien en service ou d'interdiction d'utilisation.
- Enregistrement de la levée des réserves.
- Nom, date et signature de la personne chargée de la vérification.
- Mise en place d'une trace écrite accessible sur l'échafaudage lorsque l'organisation de l'entreprise le prévoit.
- Classement et conservation des documents de traçabilité.
- Transmission des informations aux utilisateurs et aux entreprises concernées.

La R457 prévoit la consignation des résultats, la communication des situations dangereuses et la formalisation de la vérification journalière, notamment au moyen d'une feuille placée au niveau de la trappe d'accès. Mises en situation pratiques

- Identification des principaux composants d'un échafaudage roulant.
- Lecture et exploitation de la notice du fabricant.
- Lecture de la plaque signalétique et des indications de charges.
- Analyse d'une situation de travail et des contraintes du site.
- Réalisation d'un examen d'adéquation.
- Réalisation de l'examen de montage et d'installation d'un échafaudage déjà monté.
- Réalisation de l'examen de l'état de conservation.
- Contrôle des roues, des freins et des stabilisateurs.
- Contrôle des planchers, trappes, garde-corps, plinthes et moyens d'accès.
- Recherche d'anomalies et de non-conformités préparées sur des supports pédagogiques sécurisés.
- Réalisation d'une réception avant mise à disposition.
- Réalisation d'une vérification journalière.
- Prise de décision : mise à disposition, émission de réserves ou interdiction d'utilisation.
- Mise en sécurité et signalement d'un équipement non conforme.
- Renseignement d'une fiche de réception et d'une fiche de vérification journalière.
- Formalisation des réserves et des actions correctives.
- Corrections collectives et retours individualisés du formateur. Évaluation des acquis
- Questions orales et échanges tout au long de la formation.
- QCM portant sur les risques, les responsabilités, les documents techniques et les opérations de vérification.
- Évaluation formative pendant les exercices pratiques.
- Évaluation individualisée de l'examen d'adéquation.
- Évaluation de l'examen de montage et d'installation.
- Évaluation de l'examen de l'état de conservation.
- Évaluation de la réalisation de la vérification journalière.
- Évaluation de la capacité à identifier une anomalie et à prendre une décision adaptée.
- Évaluation de la capacité à formaliser des réserves et à interdire l'utilisation lorsque la sécurité n'est pas assurée.
- Évaluation du renseignement des documents de réception et de traçabilité.
- Bilan individuel et collectif de la formation.

Remise d'une attestation de fin de formation, sous réserve de la participation effective et de la réalisation des évaluations prévues. Limites de la formation
Cette formation porte sur la **réception avant mise ou remise en service et la vérification journalière d'échafaudages roulants déjà montés**.

Elle ne comprend pas :

- le montage ou le démontage de l'échafaudage ;
- la modification de sa configuration ;
- le déplacement nécessitant une modification de la structure ;
- l'ajout ou le retrait d'éléments constitutifs ;
- la conception d'une configuration particulière ;
- l'établissement ou la validation d'une note de calcul ;
- les réparations structurelles ;
- la validation d'une configuration non prévue par la notice du fabricant ;
- la formation complète de monteur d'échafaudages roulants ;
- la réalisation approfondie de la vérification trimestrielle.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active, participative et principalement pratique. Elle alterne des apports théoriques ciblés, des échanges avec les participants, l'étude de documents

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mis à disposition des participants comprennent :

- un support de cours EVINCEL consacré à la réception et à la vérification

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

techniques, des démonstrations commentées et des mises en situation sur un échafaudage roulant déjà monté.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- des exposés interactifs portant sur les risques liés aux échafaudages roulants, les principes de prévention, les responsabilités des intervenants et les objectifs de la réception et de la vérification journalière ;
- des échanges avec les participants à partir de leur expérience, de leur environnement de travail et des situations professionnelles rencontrées ;
- l'étude de la notice du fabricant, des plans, des marquages, des consignes d'utilisation, des charges admissibles et des documents de vérification ;
- des démonstrations réalisées par le formateur concernant l'examen d'adéquation, l'examen de montage et d'installation et l'examen de l'état de conservation ;
- des exercices pratiques de réception et de vérification journalière sur un échafaudage roulant déjà monté ;
- des mises en situation permettant de contrôler les roues, les freins, les stabilisateurs, les cadres, les diagonales, les planchers, les trappes, les garde-corps, les plinthes, les accès et les dispositifs de verrouillage ;
- l'analyse de situations conformes, d'anomalies et de non-conformités susceptibles de compromettre la stabilité ou la sécurité de l'équipement ;
- des exercices permettant de décider de la mise à disposition de l'échafaudage, de formuler des réserves ou d'en interdire l'utilisation ;
- le renseignement de fiches de réception, de grilles de vérification journalière et de documents de traçabilité ;
- des corrections collectives et des retours individualisés du formateur afin de corriger les pratiques et de consolider les acquis ;
- une évaluation formative continue pendant les exercices pratiques ;
- un QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques.

Chaque participant est amené à observer l'équipement, à exploiter les documents techniques, à effectuer les contrôles prévus, à identifier les anomalies et à formaliser ses conclusions.

La formation porte exclusivement sur la réception et la vérification journalière d'échafaudages roulants déjà montés. Elle ne comprend pas le montage, le démontage ou la modification de leur configuration.

journalière des échafaudages roulants, en référence à la recommandation R457 ;

- des supports visuels : photographies, vidéos, schémas techniques, exemples de configurations conformes et non conformes, situations professionnelles et retours d'expérience ;
- un ordinateur, un vidéoprojecteur et des moyens de diffusion adaptés ;
- les textes réglementaires et documents de prévention applicables aux échafaudages roulants ;
- la recommandation R457 ainsi que les notices, plans de montage, nomenclatures, consignes d'utilisation et tableaux de charges des fabricants ;
- un ou plusieurs échafaudages roulants déjà montés, complets, stables, sécurisés et accessibles pour les exercices pratiques ;
- des équipements permettant d'identifier et de contrôler les principaux composants : cadres, montants, diagonales, contreventements, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, moyens d'accès, roues, freins, stabilisateurs, goupilles et dispositifs de verrouillage ;
- une zone pratique sécurisée et balisée permettant de réaliser les exercices de réception, de contrôle et de vérification journalière ;
- des outils de contrôle adaptés, notamment un mètre, un niveau et tout autre moyen préconisé par le fabricant ;
- des exemples d'anomalies et de non-conformités présentés au moyen de photographies, de supports pédagogiques ou d'éléments neutralisés ;
- des fiches d'examen d'adéquation, d'examen de montage et d'installation et d'examen de l'état de conservation ;
- des modèles de procès-verbaux de réception, de fiches de vérification journalière, de comptes rendus et de documents de traçabilité ;
- des moyens de signalisation, de balisage et d'interdiction d'accès permettant de matérialiser une réserve ou une mise hors service ;
- les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI requis par le site ou par l'évaluation des risques ;
- des études de cas et des mises en situation permettant aux participants d'examiner un échafaudage roulant, d'identifier les anomalies, de formuler des réserves et de prendre une décision adaptée ;
- un QCM d'évaluation des connaissances ainsi qu'une grille individuelle d'évaluation pratique.

Ces moyens permettent aux participants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exploiter les documents techniques, vérifier l'adéquation de l'échafaudage aux travaux à réaliser, contrôler son montage, son installation et son état de conservation, effectuer la vérification journalière et assurer la traçabilité des constats.

Les anomalies utilisées à des fins pédagogiques sont simulées ou présentées sur des supports sécurisés. Aucun défaut susceptible de compromettre la sécurité des participants n'est créé sur l'échafaudage utilisé pendant les exercices.

La formation porte sur la réception et la vérification journalière d'échafaudages roulants déjà montés. Elle ne comprend pas leur montage, leur démontage ou la modification de leur configuration.

Modalités de suivi

La formation est réalisée en présentiel synchrone.

Le suivi de l'assiduité, de la participation et de la progression de chaque participant est assuré par :

- l'émargement des participants et du formateur par demi-journée ;
- la vérification de la présence effective pendant l'ensemble des séquences théoriques et pratiques ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- la participation aux échanges, aux questions orales, aux études de cas et aux analyses de situations professionnelles ;
- l'observation continue de chaque participant par le formateur lors des exercices et des mises en situation pratiques ;
- l'utilisation d'une grille individuelle de suivi des compétences ;
- le suivi de la capacité à exploiter la notice du fabricant, les marquages, les consignes d'utilisation et les indications relatives aux charges admissibles ;
- l'observation du participant lors de la réalisation de l'examen d'adéquation, de l'examen de montage et d'installation et de l'examen de l'état de conservation d'un échafaudage roulant déjà monté ;
- le suivi de la réalisation de la vérification avant mise ou remise en service et de la vérification journalière ;
- l'observation de la capacité à contrôler les roues, les freins, les stabilisateurs, les planchers, les trappes, les garde-corps, les plinthes, les accès et les dispositifs de verrouillage ;
- l'évaluation de la capacité à identifier une anomalie ou une non-conformité, à formuler des réserves, à interdire l'utilisation de l'équipement et à rendre compte à la personne responsable ;
- le contrôle du renseignement des fiches de réception, rapports ou comptes rendus de vérification ;
- la réalisation d'un QCM d'évaluation des connaissances ;
- la réalisation d'une évaluation pratique individualisée ;
- le recueil de l'appréciation des participants au moyen d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Ces moyens permettent de vérifier l'assiduité, l'implication et la progression de chaque participant, ainsi que sa capacité à réceptionner et à réaliser la vérification journalière d'un échafaudage roulant déjà monté, à détecter les situations dangereuses et à assurer la traçabilité des contrôles.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les compétences évaluées est remise au participant, sous réserve de sa participation effective et de la réalisation des évaluations prévues.

Il appartient à l'employeur d'apprécier les compétences acquises et de désigner, le cas échéant, le salarié pour les missions de réception et de vérification journalière qui lui sont confiées.

Cette formation ne valide pas les compétences relatives au montage, au démontage ou à la modification d'un échafaudage roulant.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés au travail en hauteur, à la réception et à la vérification journalière des échafaudages roulants relevant de la recommandation R457. L'intervenant dispose d'une expérience technique et pédagogique dans : l'identification et la prévention des risques liés aux échafaudages roulants ; l'exploitation des notices des fabricants, des plans, des marquages et des indications relatives aux charges admissibles ; la réalisation de l'examen d'adéquation, de l'examen de montage et d'installation et de l'examen de l'état de conservation ; la réception avant mise ou remise en service d'un échafaudage roulant déjà monté ; la réalisation de la vérification journalière ; le contrôle des roues, freins, stabilisateurs, cadres, diagonales, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, moyens d'accès et dispositifs de verrouillage ; l'identification des anomalies et des non-conformités pouvant compromettre la stabilité ou la sécurité de l'équipement ; la formalisation des réserves, la mise en sécurité de l'équipement et le renseignement des documents de vérification et de traçabilité. Le formateur maîtrise la recommandation R457, les documents techniques des fabricants et les règles de prévention applicables à la réception et à la vérification des échafaudages roulants. Il anime la formation à partir d'apports théoriques, d'études de documents techniques, de démonstrations commentées, d'exercices pratiques et de mises en situation sur un échafaudage roulant déjà monté. Il évalue individuellement la capacité des participants à réaliser les contrôles prévus, à identifier les anomalies, à prendre une décision adaptée et à formaliser les résultats de la vérification. Cette formation ne comprend pas le montage, le démontage ou la modification de la configuration de l'échafaudage roulant.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par le formateur, au moyen de questions orales, d'échanges, d'études de cas, d'exercices pratiques et d'observations lors des mises en situation.

Elle comprend :

- un positionnement initial permettant d'identifier les connaissances, l'expérience et les pratiques professionnelles des participants ;
- une évaluation théorique sous forme de QCM portant sur les risques liés aux échafaudages roulants, les responsabilités des intervenants, l'exploitation de la notice du fabricant, les différents examens à réaliser et les règles de traçabilité ;
- une évaluation pratique individualisée réalisée sur un échafaudage roulant déjà monté ;
- l'évaluation de la capacité du participant à exploiter la notice du fabricant, les marquages, les plans, les charges admissibles et les consignes d'utilisation ;
- une mise en situation permettant d'évaluer la réalisation de l'examen d'adéquation, de l'examen de montage et d'installation et de l'examen de l'état de conservation ;
- l'observation du participant lors du contrôle des roues, freins, stabilisateurs, cadres, diagonales, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, accès et dispositifs de verrouillage ;
- une évaluation de la capacité à effectuer la vérification journalière et à rechercher toute dégradation perceptible susceptible de créer un danger ;
- l'évaluation de la capacité à identifier les anomalies et les non-conformités, à formuler des réserves, à interdire l'utilisation lorsque la sécurité n'est pas assurée et à rendre compte à la personne responsable ;
- une mise en situation portant sur le renseignement d'une fiche de réception, d'un rapport ou d'un compte rendu de vérification ;
- une appréciation individuelle des acquis par le formateur au regard des objectifs pédagogiques définis.

La validation de la formation repose sur la participation effective du stagiaire, le respect des consignes de sécurité et la réalisation satisfaisante des évaluations théoriques et pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les compétences évaluées est remise au participant. Il appartient ensuite à l'employeur d'apprécier les compétences acquises et de désigner le salarié pour les missions de réception et de vérification qui lui sont confiées.

Cette évaluation concerne exclusivement la réception et la vérification journalière d'un échafaudage roulant déjà monté. Elle ne valide pas les compétences relatives au montage, au démontage ou à la modification de l'équipement.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour les formations réalisées dans les locaux d'EVINCEL Formation, aucun moyen pédagogique spécifique n'est à fournir par le client. Les participants doivent toutefois se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par le site ou par l'évaluation des risques. Pour les formations réalisées en intra-entreprise dans les locaux du client, celui-ci devra mettre à disposition : une salle adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un espace permettant la projection du support de formation ; une zone pratique sécurisée, balisée, éclairée et suffisamment dimensionnée pour réaliser les exercices de réception, de contrôle et de vérification journalière ; un échafaudage roulant déjà monté par du personnel compétent, complet, stable, en bon état apparent et représentatif des équipements utilisés par les participants ; un sol stable, résistant, plan et dégagé permettant le contrôle, l'immobilisation et, lorsque cela est prévu, le déplacement de l'échafaudage roulant ; les principaux éléments et dispositifs de sécurité devant être contrôlés : roues, freins,

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727

stabilisateurs, cadres, montants, diagonales, contreventements, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, moyens d'accès, goupilles et dispositifs de verrouillage ; la notice du fabricant, le plan de montage, la nomenclature des éléments, les indications de charges admissibles et les consignes d'utilisation correspondant à l'équipement ; les procès-verbaux de réception, rapports de vérification, fiches de contrôle journalier, registres de sécurité ou documents de traçabilité disponibles dans l'entreprise ; les informations nécessaires à l'examen d'adéquation : nature des travaux, hauteur d'intervention, nombre d'utilisateurs, charges prévues, conditions d'utilisation et contraintes de l'environnement ; les outils de contrôle nécessaires aux exercices, notamment un mètre, un niveau et tout autre moyen préconisé par le fabricant ; les moyens de balisage, de signalisation et de condamnation permettant de matérialiser une réserve ou une interdiction d'utilisation ; les équipements de protection individuelle habituellement utilisés par les salariés : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI requis par le site ; les consignes de sécurité internes, les règles de circulation et de coactivité ainsi que les procédures d'alerte et de secours applicables sur le site ; un interlocuteur référent pouvant faciliter l'accès aux locaux, aux documents, aux équipements et à la zone de mise en pratique. Les équipements, documents et zones de travail doivent rester disponibles pendant toute la durée de la formation afin de permettre la participation effective de chaque stagiaire aux exercices de réception et de vérification journalière. Les anomalies utilisées à des fins pédagogiques doivent être présentées au moyen de photographies, de supports techniques ou d'éléments neutralisés. Aucun défaut susceptible de compromettre la sécurité des participants ne doit être volontairement créé sur l'échafaudage utilisé pendant la formation. Cette formation ne comprend pas le montage, le démontage ou la modification de l'échafaudage roulant. L'équipement mis à disposition doit donc être préalablement monté et sécurisé par du personnel disposant des compétences nécessaires.

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL Formation étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de faciliter leur accès à la formation, dans le respect des exigences de sécurité liées à la réception et à la vérification journalière des échafaudages roulants.

Toute situation particulière doit être signalée avant l'entrée en formation afin d'analyser les possibilités d'adaptation :

- des conditions d'accueil et d'accès aux locaux ;
- du rythme et du parcours de formation ;
- des supports et méthodes pédagogiques ;
- des notices, plans et documents de vérification ;
- des équipements et moyens matériels utilisés ;
- des exercices et mises en situation pratiques ;
- des modalités de suivi et d'évaluation.

Les aménagements sont étudiés au cas par cas, en lien avec le participant, l'entreprise, le référent handicap d'EVINCEL Formation et, si nécessaire, les acteurs compétents dans le domaine du handicap.

Les adaptations mises en place ne doivent pas compromettre la sécurité du participant, des autres stagiaires ou du formateur, notamment lors des exercices d'examen d'adéquation, de contrôle du montage et de l'installation, de vérification de l'état de conservation et de vérification journalière de l'échafaudage roulant.

Lorsque la situation du participant ne permet pas de réaliser en sécurité les exercices pratiques indispensables à l'évaluation des compétences, EVINCEL Formation informe le participant et l'entreprise des éventuelles limites de validation et étudie, lorsque cela est possible, une organisation pédagogique ou une orientation plus adaptée.

Pour toute demande d'aménagement, contactez EVINCEL Formation avant le démarrage de la formation :

E-mail : contact@evincel.fr

Téléphone : 04 78 22 58 98



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 4 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898

Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427